L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLÉANS, VENDREDI MATIN, 15 AVRIL 1870. 43me Année—Vol. XLIII.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS. VENDREDI MATIN, 15 AVRIL.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 26 de la rue de [illegible]—lingerie, "notions," chapeaux, cannes, [illegible] avariées.

Par Louis Stern & Bro., au No 16 de la rue de [illegible]—bottes, souliers et brodequins.

Par E. Teyrné, au Bonded Warehouse—[illegible] vin rouge et 20 quarts porto.

ATTENTION!

[illegible], à 10 heures et demie, vente de [illegible] vin rouge et 20 quarts Porto, au "[illegible] Bonded Warehouse." Vente sans reserve [illegible] crédit. Voir les avis d'encan par Eugène [illegible]

THÉATRES.

Aujourd'hui, Vendredi.

ACADÉMIE—Set in Gold.

CHARLES—Black Crook.

Affaires de Ville.

Les nouveaux administrateurs sont occupés à étudier la situation assez embrouillée que leur a laissé la dernière administration municipale. L'un d'eux, M. Macarty a donné sa démission, sous le prétexte que ses occupations personnelles ne lui permettaient pas de remplir les fonctions si lourdes de son emploi. C'est là une raison que nous ne pouvons guère admettre comme la véritable, car M. Macarty aurait dû savoir à l'avance s'il avait ou non assez de loisir pour remplir les fonctions publiques qu'il acceptait. M. Macarty est un très honnête homme. A-t-il craint d'être mêlé à des mesures que sa conscience ne lui permettait pas d'approuver? Si cela était, il était de son devoir d'avertir la commu[nauté].

Nous avons dit que nous attendrions la nouvelle administration à l'œuvre et nous ne nous départirons pas de cette ligne de conduite. M. Walton est un financier habile et nous espérons que, malgré les difficultés qu'il rencontre dans son travail, il pourra prochainement nous faire connaître la situation financière exacte des villes et des fractions de paroisses qui composent aujourd'hui la Nouvelle-Orléans. A ce sujet, nous rappelons qu'aucun rapport n'avait été présenté sur les recettes et les dépenses de 1869. Il doit être suppléé à cette lacune. Le budget arrêté en décembre dernier par les Conseils ne nous paraît en aucune façon obligatoire pour la nouvelle administration, et il y a lieu de préparer un nouveau budget sur des bases plus économiques. Jamais la Nouvelle-Orléans n'a [été] plus pour le nettoyage, l'entretien et la réparation des rues que depuis deux ans et jamais les rues n'ont été en plus mauvais [état].

D'après la nouvelle loi sur l'éducation [les] allocations directes par la ville pour les écoles publiques doivent disparaître du [budget]. Ces allocations devant être remplacées par une taxe sur laquelle les électeurs seront appelés à voter eux-mêmes. [Les] administrateurs ne peuvent obtenir une diminution du budget de la police métropolitaine, ne pourraient-ils au moins [obtenir] que la police fût mieux faite. La [police] a coûté, l'année dernière, un million, [c'est-]à-dire cinq fois plus qu'avant la guerre, et jamais les voleurs de toute espèce [et] les escrocs plus franches pour [exercer] leurs industries diurnes ou nocturnes. La Nouvelle-Orléans est l'Eldorado des pickpockets et des enfonceurs de coffres-forts.

L'avocat de ville, M. Beckwith, paraît [décidé] à défendre les intérêts de la corporation dans les différents litiges pendant: nous le félicitons de son zèle et nous l'encourageons à continuer dans cette voie.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Le théâtre de l'Opéra se rouvrira ses portes dimanche prochain, jour de Pâques, et donnera la [dernière] REPRÉSENTATION des *Bibelots du diable*, grande féerie en quinze tableaux, [et le] *Prophète*, au bénéfice de M. [Char]les, maître de Ballet, un artiste de mérite dont les services ont été justement appréciés.

Harry Watkins joue Fardorougha [dans] SET IN GOLD, à l'Académie, au bénéfice de ROSE WATKINS.

DEVANTS DE CHEMISE.—MM. Lion et Pinsard, rue du Canal Nos. 151 et 153, viennent de recevoir de France un nouvel assortiment de devants de chemise, de cols et aussi de chemises françaises [de] premières maisons de Paris, le tout garanti en toile et de divers prix. Voyez l'annonce.

Le BAUME PECTORAL AUX SAUVAGES INDIENS DE LAPLACE, d'un goût agréable, est unique contre les rhumes, les maux de gorge, la grippe, les accès d'asthme et les phtisies au début. [Les] affections qui deviennent si graves lorsqu'on les néglige. Prix, $1 00 le flacon. [On] le trouve dans les principales pharmacies.

TO OBLIGE BENSON, à l'Académie, ce soir, au bénéfice de ROSE WATKINS.

Le Remède Indien des Montagnes Rocheuses du Dr. Idahoe assure la guérison de toutes les maladies de la peau, des rhumatismes, de la goutte, des maux de reins, du cancer, des ulcères, de la lèpre, des démangeaisons, des affections du foie, des maladies vénériennes. Voir l'annonce.

ROSE WATKINS joue Biddy McNulty dans SET IN GOLD, à son bénéfice, ce soir, à l'Académie.

$55.—Pour la modique somme de $55,on peut se procurer la fameuse machine à coudre de Grover & Baker. Elle exécute tous les ouvrages et est garantie pour cinq ans.—Agence, rue du Canal, 182.

ROSE WATKINS joue Biddy McNulty dans SET IN GOLD, à son bénéfice, ce soir, à l'Académie.

Il n'est pas étonnant que les honnêtes gens vous fassent l'éloge de la machine à coudre à points tordus de WILCOX & GIBBS, que les poëtes, les orateurs, les théologiens, les philosophes, &c., parlent de son influence sur les intérêts sociaux et sur la destinée de la femme. A vendre par M. S. Hedrick, 87 et 118 de la rue du Canal.

Bénéfice de ROSE WATKINS ce soir à l'Académie—SET IN GOLD.

LA POUDRE LABORÉ est le purgatif végétal le plus agréable, le plus efficace et le plus énergique de tous les purgatifs. Ce médicament réussit là où tous les autres échouent; et par les merveilleuses cures qu'elle a produites, la Poudre Laboré est placée, depuis longtemps, au premier rang des médicaments indispensables dans les pays chauds.

A vendre dans les principales pharmacies de la ville et de la campagne.

Dépôts: chez Ball, Lyons & Co, 40 et 42 rue du Camp; Ducongé, 39 rue de Chartres et A. Griffon pharmacien, 285 rue Royale.

Première soirée du nouveau drame romantique SET IN GOLD, au bénéfice de ROSE WATKINS, à l'Académie ce soir.

Avez-vous un rhume, une toux opiniâtre, mal à la gorge? Procurez-vous de suite un flacon de Sirop Pectoral Balsamique de Ducongé, et votre mal disparaîtra comme par enchantement. On le trouve dans toutes les bonnes pharmacies.

$55.—C'est le prix actuel de la célèbre machine à coudre de Grover & Baker. Elle est la plus répandue en Europe et en Amérique et les personnes qui la possèdent n'en font que des éloges.—S'adresser au No 182 de la rue du Canal.

TO OBLIGE BENSON, à l'Académie, ce soir, au bénéfice de ROSE WATKINS.

— On lit dans la *Patrie:*

Hier, l'Académie des inscriptions, à une très grande majorité, a présenté en première ligne M. E. Renan pour la chaire d'hébreu du Collége de France.

On a remarqué, lors du scrutin, la présence de M. Guizot, venu, nous assure-t-on de bonne source, pour apporter sa voix à M. Renan.

Nous croyons savoir également que le décret de nomination de M. Renan va paraître incessamment dans la feuille officielle.

ROSE WATKINS joue Mme Trotter Southdown, à l'Académie, ce soir, à son bénéfice.

Le général R. E. Lee, écrivant à la date du 12 janvier 1867, dit: "Grâce à son mécanisme si simple et à l'expérience qu'en ont faite mes filles, la machine à coudre favorite de ma famille est celle de WILCOX & GIBBS."

L'Affaire d'Auteuil.

Le Procès Pierre Bonaparte devant la Haute Cour.

Interrogatoire de l'Accusé.

Suite de l'audience du 22 mars.

M. le président—Voici d'ailleurs à ce sujet ce que vous disiez dans votre rapport: "Nos constatations personnelles, faites de concert avec le docteur Bergeron lors de l'autopsie cadavérique de Victor Noir, nous permettaient de donner quelques éclaircissements précis.

"Nous ne parlons pas, bien entendu, de la possibilité d'un coup porté avec une canne. Nous n'avons rien à dire sur ce point. Mais en ce qui touche la supposition d'une bague portée par la main qui a frappé, nous rappellerons que Victor Noir avait gardé ses gants.

"N'ayant pas cru devoir les enlever afin de ne faire dans l'examen du corps que le strict nécessaire, nous avons constaté que les gants étaient noirs, tout neufs, très exactement tendus sur la main. Et, à travers la peau du gant, nous nous sommes assuré qu'aucun des doigts ne portait de bague.

"Une autre particularité qu'il n'est pas sans intérêt de signaler, et que nous avons également constatée, c'est que les manchettes de la chemise de Victor Noir étaient fermées par de gros boutons de nacre arrondis, larges, saillants, auxquels, dans le cas où le coup aurait été porté par lui, il ne serait pas impossible d'attribuer la meurtrissure du visage du prince. Mais sans attacher à ce détail plus d'importance qu'il ne convient, nous insisterons sur ce fait évident, qu'un coup porté non plus avec la main ouverte, mais à poing fermé, suffirait à expliquer de la manière la plus satisfaisante et la très forte rougeur, et le gonflement de la surface, et l'ecchymose arrondie et ocraistante.

"Il y a à cette explication d'autant plus de vraisemblance qu'un simple soufflet donné avec la main gantée n'eût pas, aussi sûrement qu'un coup de poing, produit les traces qui ont été constatées. Est-il besoin d'ajouter qu'en aucun cas la couleur noire du gant neuf et intact n'aurait pu s'imprimer sur la face qui a été atteinte?

"En résumé, de l'exposé de la discussion qui précède, nous concluons que tout concourt à démontrer que les traces de contusion constatées par les docteurs Morel et Pinel sur la joue gauche du prince proviennent d'un coup directement porté, et ne peuvent être attribuées à une autre cause qu'à des voies de fait."

Me Demange—Et sur le visage de Victor Noir, aurait-on pu constater la trace d'un coup, lorsque M. le docteur Pinel a été appelé?

—C'était presque immédiatement après la mort. On aurait pu parfaitement la remarquer.

Me Laurier demande qu'on revêtisse M. de Fonvielle de son paletot.

M. le président y consent, et M. Tardieu recommence son explication devant les jurés.

M. de Fonvielle se plaint que ce soit la première fois qu'il est appelé à faire cette expérience.

Les avocats s'avancent au pied de la cour où Me Laurier s'efforce de démontrer à l'aide des explications mêmes de M. Tardieu que Fonvielle a reçu la balle au moment où il mettait la main dans la poche de côté pour retirer son revolver.

Un juré voudrait savoir si Fonvielle était levé ou baissé lorsqu'il a reçu la balle. M. Tardieu est pour cette dernière hypothèse, que repousse M. le procureur-général à cause de la hauteur où les traces de balles ont été trouvées dans la salle à manger.

Me Leroux—Je voudrais savoir si, dans le cas où le prince aurait tiré au moment où M. de Fonvielle faisait ce mouvement de prendre son pistolet, il n'aurait pas été blessé au bras?

M. Tardieu ne croit pas qu'il soit possible de rien dire de précis à cet égard; il faudrait connaître les situations respectives de chacun des adversaires, et on les ignore.

M. de Fonvielle se place à demi incliné, la main droite dans la poche intérieure de son paletot, y cherchant le revolver qu'un huissier vient de lui passer. C'est une sorte de répétition de la scène que le prince semble suivre d'un œil indifférent.

Le docteur Bergeron confirme la déposition de M. Tardieu.

M. Mortreux, le pharmacien d'Auteuil, chez lequel Victor Noir a été transporté, psalmodie sa déposition indistinctement. Il est timide comme une jeune vierge et se gratte la tête avec désespoir quand la mémoire lui manque. Il résulte de sa déposition que quand Victor Noir a expiré, il était entouré de Grousset, Fonvielle et que ce dernier les a quittés un instant pour aller prévenir les témoins de M. Rochefort. Mais il ne se rappelle pas du tout que Fonvielle ait dit ceci: "Il l'a tué, c'est égal, il a reçu un rude soufflet."

Le docteur Samazeuil avait déclaré dans l'instruction avoir entendu Fonvielle tenir ce propos. Il est moins affirmatif à l'audience et sur ce point sa déposition est tellement entortillée qu'elle provoque un mouvement dans l'auditoire.

M. Valladon, commis, déclare avoir vu auprès du cadavre un homme qui brandissait un pistolet en criant: "Si j'avais pu armer mon pistolet, je l'aurais tué raide comme un chien."

Le même témoin ajoute que son patron lui aurait rapporté qu'il avait entendu Fonvielle déclarer dans la pharmacie Mortreux que le prince avait reçu de Victor Noir un soufflet ou quelque chose d'équivalent.

A cinq heures un quart l'audience est levée après cette déposition.

Audience du 23 mars.

L'affluence et toujours aussi grande.

A onze heures un quart, l'audience est ouverte.

On introduit l'accusé. Son attitude est aussi calme qu'à la précédente audience.

On reprend l'audition des témoins. On entend successivement plusieurs témoins qui se trouvaient autour de la pharmacie quand on y a porté le cadavre de Victor Noir. Leurs dépositions sont relativement insignifiantes.

M. Balagnat, sous-brigadier de sergents de ville à Auteuil.—Le 10 janvier, vers deux heures, je fus prévenu de ce qui était arrivé. J'ai rencontré des sergents de ville qui conduisaient au poste M. de Fonvielle et qui me firent remarquer les trous existants sur son paletot. A la pharmacie Montreux, j'ai entendu M. Grousset dire: "C'est moi qui ai envoyé Noir chez le prince. J'ai placé deux sergents de ville pour empêcher la foule de stationner devant la boutique du pharmacien.

Le docteur Morel, que je connaissais pour être le médecin du prince, est arrivé pour examiner le corps de la victime. Je suis allé chez le prince avec M. Morel, et j'ai recueilli sa déclaration. J'ai aperçu les traces d'un coup sur sa figure. (Le témoin rappelle ici les déclarations faites par le prince et par M. de Fonvielle.)

M. le président.—Le point important de cette déclaration se rapporte au geste que M. de Fonvielle aurait fait en répétant comment la scène s'était passée: Ainsi, suivant de Fonvielle, Victor Noir en disant: "Nous sommes les amis de nos amis", a bien levé la main droite?

Le témoin.—Oui! M. de Fonvielle a même levé la main en disant: "Voilà comment Noir a fait." Le témoin lève la main droite comme quelqu'un qui s'apprête à porter un coup.)

D. Vous avez bien vu les traces d'un coup sur le visage du prince?

Le témoin—Oui.

Plusieurs sergents de ville confirment cette déposition.

Soupplet, sergent de ville—Le témoin a parlé, après l'événement, avec M. de Fonvielle qui lui a raconté les faits que l'on connaît. Il a compris que Victor Noir avait donné un soufflet au prince.

M. le président—Qu'on fasse revenir M. de Fonvielle. (A ce témoin) Que répondez-vous à la déposition du témoin Soupplet et de ses collègues? R. Je ne puis que répéter à ces hommes ce que j'ai dit à tout le monde: aux magistrats, à MM. Pinel, Samazeuilh, à ces hommes, à tous. Ce que j'ai dit, je le maintiens, parce que c'est la vérité.

M. le président—Mais ils l'affirment!—R. Moi aussi, je l'affirme!

M. le président—Vous leur avez dit que Victor Noir avait frappé ou avait voulu frapper.—R. Je ne leur ai pas dit cela.

M. Lechantre, garçon boucher—J'ai transporté Victor Noir à la pharmacie Montreux. Je le tenais par la tête. Pendant le trajet de la maison du prince à la pharmacie, j'ai entendu quelqu'un dire derrière moi: "Il a tué mon ami; mais, c'est égal, il a reçu un rude soufflet."

Je ne savais pas qui tenait ce propos. Mais à la pharmacie, en entendant parler M. de Fonvielle, j'ai parfaitement reconnu la voix qui avait tenu le propos que je viens de rappeler. (Sensation.)

M. de Fonvielle, rappelé—Ce n'est pas un témoignage, ça (mouvement), c'est la déclaration d'un homme qui ne m'a pas vu.

D. Mais il n'y avait que Grousset et vous derrière le témoin à ce moment. Peu importe que ce soit vous ou votre ami. Ce qui importe, c'est de savoir si le propos a été tenu. Or, le témoin persiste dans sa déclaration.

M. Lechantre—Je vous ai entendu, je suis le premier témoin de tous, je vous ai entendu très bien.—R. (avec animation). C'est absolument faux! (Mouvement.)

M. Lechantre—Moi j'affirme que c'est vrai. (Nouveau mouvement.)

M. le président à M. de Fonvielle—Vous seul avez pu dire ces paroles.

Un haut juré—Comment M. Lechantre a-t-il reconnu la voix de M. de Fonvielle? R. Il parlait dans la pharmacie.

M. le président—Vous ne fournissez pas la viande au prince?—R. Non.

D. Etes-vous certain d'avoir entendu ces mots: Il a tué mon ami.—R. Je les ai très bien entendus ainsi que ceux-ci: Mon ami, cependant il n'y était pour rien.

D. Etes-vous bien certain que c'est la même personne qui a dit: Il a tué mon ami! et aussi: C'est égal, il a reçu un bon soufflet.—R. Je peux affirmer de nouveau que c'est bien la même personne qui a dit les deux phrases que vous venez de rappeler.

Le témoin ajoute: Ces paroles ont été prononcées pendant le trajet de chez le prince chez le pharmacien. En arrivant chez celui-ci, je vis M. de Fonvielle qui montrait un paletot déchiré et qui disait: "Voyez, c'est une crapule et un assassin." Il disait même aux sergents de ville: "Envoyez plusieurs d'entre vous à la porte du prince Pierre, parce que autant il en viendra, autant il en assassinera."

Un haut juré—Nous voudrions qu'on fît préciser au témoin s'il portait le corps de Noir?—R. Certainement! je le tenais par la tête.

Les témoins Chiappi, Mourgonin et Carnet déposent dans le même sens que Lechantre.

Edouard Vinviollet, architecte—J'ai vu sortir M. de Fonvielle de la maison du prince. Il criait: "N'entrez pas dans cette maison, on y assassine!" Il disait aussi en brandissant un revolver: "Ah! canaille, si mon pistolet n'avait pas raté, je ne l'aurais pas manqué!" Il a déclaré en sortant de la pharmacie que le prince ayant reçu un soufflet de son ami, avait alors saisi un pistolet à sa portée et tué Victor Noir. Il disait que, quant à lui, il avait été obligé, pour sortir, d'essuyer des coups de feu et d'enfoncer la moitié d'une porte.

Un haut juré—Nous prions le témoin de parler plus haut. Nous n'avons pas entendu ses noms et qualités, et nous prions M. le président de vous les rappeler.

M. le président rappelle les noms et profession du témoin.

M. le président—M. de Fonvielle, voulez-vous revenir.—Le témoin de Fonvielle. Ce que dit le témoin est faux.

Le témoin Vinviollet—Ce que je dis est vrai. Vous m'avez dit: "Le prince nous ayant appelés charrognes, une discussion s'engagea. Victor Noir s'avança vers le prince et lui donna un soufflet."

Le témoin de Fonvielle—Je maintiens formellement que c'est faux.

M. Paul Vérinet, secrétaire du commissaire de police—Le 10 janvier, M. Vinviollet m'a raconté qu'il avait entendu M. de Fonvielle dire en brandissant son pistolet: "Ah! la canaille! si mon pistolet n'avait pas raté, je l'aurais tué!" Il me racontait aussi qu'il avait entendu Fonvielle racontant la scène, dire qu'ils avaient souffleté le prince, et que si le prince Pierre a tiré des coups de feu, il avait auparavant reçu un soufflet.

M. le président—Quel jour M. Vinviollet vous a-t-il rapporté ces paroles?—R. Le jour même, 10 janvier, à six heures.

M. le président—La liste des témoins cités à la requête du ministère public est épuisée. Nous allons suspendre l'audience, et à la reprise nous entendrons les témoins cités par la partie civile.

A deux heures et demie l'audience est reprise.

M. le président—Nous allons entendre les témoins de la partie civile.

TÉMOINS CITÉS A LA REQUÊTE DE LA PARTIE CIVILE.

Me Laurier—Pour le plus grand ordre des débats, monsieur le président, voulez-vous me permettre d'indiquer l'ordre dans lequel nous désirons que ces témoins soient entendus.

M. le président—Parfaitement.

M. le président prend la liste qui lui est remise par les avocats de la famille Noir.

Arthur Arnould, 30 ans, rédacteur de la *Marseillaise*, est appelé à s'expliquer sur le fait relatif à la provocation adressée par le prince à M. Rochefort.

On sait que le témoin s'était, avec M. Millière, rendu à Auteuil le 10 janvier, en qualité de témoin de M. Rochefort. Il rappelle les faits déjà connus.

DÉPOSITION DE M. HENRI ROCHEFORT.

M. le président—Qu'on introduise un autre témoin.

L'audiencier—M. Rochefort (mouvement prolongé dans l'auditoire).

Le voilà! le voilà entre deux gendarmes, lui aussi; il est pâle, plus pâle que d'habitude, lui qui l'est toujours. Ses yeux sont loin dans sa tête; ses joues sont creuses, ses pommettes horriblement saillantes. Il a vieilli de quinze ans depuis le jour où, galement, un soir d'hiver, il serrait la main à tous ses camarades, dans les bureaux de la rédaction du *Soleil*, au moment de partir pour la Belgique, où il allait se battre avec Paul de Cassagnac.

On n'a pas assez d'yeux pour le regarder; la salle frémit. Lui, voudrait voir tout le monde à la fois; il sourit à tous, il distribue des poignées de main; il ne voit ni la Cour, ni le procureur-général, ni le prince Pierre.

Il est ganté. Quand le président lui dit de lever la main, il le prie en même temps de se déganter, comme cela est exigé.

Victor Henri Rochefort de Luçay, 38 ans, député de Paris.

Me Laurier.—Je désirerais que M. Rochefort fût interpellé sur les circonstances de la rencontre qu'il devait avoir avec l'accusé.

M. Rochefort.—Le matin du meurtre, je reçus la visite de mon collaborateur Millière, qui m'apportait une lettre écrite dans une forme excessivement grossière, et certainement insolite. Ceux qui ont la mauvaise fortune d'aller quelquefois sur le terrain savent qu'ordinairement on n'adresse pas de semblables lettres à son adversaire; on lui envoie des témoins, et ce sont les témoins qui procèdent à la discussion de l'affaire. Cette démarche n'a pas été faite; on ne m'a pas envoyé de témoins. Je n'ai reçu que cette lettre, et elle ne m'en disait pas un mot. Je n'ai pas besoin de rappeler de quels termes l'auteur de la lettre se servait. En somme, il m'engageait d'aller le trouver dans son domicile, et sa lettre se terminait par ces phrases sur lesquelles j'attire l'attention: "Vous ne me trouverez ni dans un château, ni dans un palais, mais tout simplement dans la rue d'Auteuil, No. 59, et le jour où vous viendrez, soyez assuré qu'on ne vous dira pas que je suis sorti."

Je ne soupçonnais pas un guet-apens. Bien que justement étonné des procédés de M. Bonaparte, je chargeai Millière et un autre de mes amis, M. Arthur Arnould, de se rendre aussitôt à Auteuil et de régler l'affaire au plus tôt, le lendemain ou le jour même, si c'était possible. Vers deux heures, je quittai le *Marseillaise*, M. Millière et M. Arnould partirent. J'allai au Corps Législatif. C'est vers quatre heures et demie seulement que j'appris l'événement. J'étais à la Chambre. J'étais persuadé dans la journée qu'un duel était inévitable entre M. Bonaparte et moi. Je confiai à deux de mes collègues au Corps Législatif, MM. Emmanuel Arago et Gambetta, que je devais me battre le lendemain avec le prince Pierre. M. Arago me dit: "Faites attention, c'est un homme à mauvaise réputation, il a été mêlé à de tristes affaires, c'est un homme dangereux." M. Arago me dit pour conclure: "On m'a dit de tous côtés que c'était une affreuse canaille." (Rumeurs diverses.)

Tous les regards se tournent vers l'accusé, qui serre les poings. On a peur. Des rumeurs s'élèvent de tous les points de la salle.

M. le président.—Témoin, vous ne devez pas tenir ce langage, qui est une insulte à la justice. Cet homme est un accusé, ne l'oubliez pas.

M. Rochefort.—Je ne fais que dire la vérité que j'ai juré de dire. Je raconte un fait, voilà tout.

Je reprends: Le soir, on m'a annoncé la triste nouvelle: Victor Noir est tué. Je ne savais pas encore que personne autre que mes deux témoins fût allé dans la maison d'Auteuil.

M. le président.—Vous pouvez vous asseoir.

M. Rochefort cherche une place.

M. le président.—Audiencier, faites placer M. Rochefort.

M. Rochefort s'assied à l'extrémité sur le dernier banc des journalistes.—Les gendarmes se tiennent immobiles derrière lui et à ses côtés.

Trop de bruit, trop de cris, trop de clameurs! On se presse, on se bouscule, on s'écrase. Quel dommage, *qu'à la demande du public*, comme le dit la formule, la *Haute Cour* ne puisse donner une seconde représentation!

Jamais nous n'avons assisté à des séances plus bruyantes, plus houleuses, et ce qu'il y a de particulièrement regrettable, c'est que l'hilarité a la plus grande part dans les désordres qui se produisent à chaque instant pendant les audiences.

Un mot, un geste de témoin peu accoutumé aux *luttes oratoires*, comme nous l'avons entendu dire si souvent autour de nous depuis deux ou trois jours, et voilà la salle tout entière rappelant les belles soirées du *Pied de mouton* ou de la *Biche au bois*.

Et ce n'est pas seulement pendant les dépositions des témoins qu'ont lieu ces démonstrations bruyantes. Plus d'une fois, trop souvent, le public n'accorde même pas à M. le président l'attention à laquelle la robe seule dont il est revêtu lui donnerait droit, si l'élévation de son caractère ne faisait pas à tous un devoir d'écouter sa parole.

C'est principalement quand M. le président s'adresse à l'accusé, soit pour lui demander la contre-partie d'une réponse d'un témoin, soit pour faire constater et préciser d'une façon plus formelle le dire de ce témoin, que le public se laisse aller à des manifestations irrespectueuses.

M. le président Glandaz a la parole douce, sympathique; le ton, le regard, le geste même affectueux. Quand il s'adresse au prince, il lui dit: Accusé! du ton qu'à notre avis il eût employé vis-à-vis d'un accusé quelconque, prince ou vagabond.

Peut-être le public croit-il le contraire.

L'attitude de l'accusé à l'audience de ce jour est un peu plus fébrile que la veille.

Il tient ordinairement les bras croisés, et, renversé sur sa chaise, écoute les dépositions en tendant l'oreille du côté du témoin.

Quand un mot un peu vif est prononcé, quand un témoin prononce le mot d'assassin, quand on parle de ce qu'il aurait appelé les charognes, les crapules de la *Marseillaise*, les manœuvres de Rochefort, il sourit dédaigneusement, hausse les épaules, fait de la tête un signe de dénégation; mais c'est tout.

DÉPOSITION DE PIPE EN BOIS.

M. Rochefort est remplacé à la barre par M. George Cavalier, dont un des grands chagrins du moment est d'être en même temps qu'ingénieur civil ayant besoin d'être sérieux, le célèbre *Pipe en Bois*, que le drame des frères Goncourt: *Henriette Maréchal* a rendu légendaire. Il était l'ami intime de Victor Noir.

Cavalier est un type accompli de laideur.

Les informes crayonnages auxquels se livrent les écoliers sur les murs, les grossières figures, pointues, angulaires, sculptées avec un couteau de Saint Georges dans un morceau de bois par une main inhabile, voilà qui peut donner une idée du visage de Cavalier, garçon instruit d'ailleurs, sorti, si nous ne nous trompons, de l'Ecole polytechnique, et grandement estimé de ses amis.

A peine a-t-il commencé sa déposition que son visage pâlit; bientôt il devient livide, et ses lèvres desséchées ne laissent plus passer un son; à son tour il est obligé de s'asseoir.

A deux reprises différentes, il essaye de continuer sa déposition. Mais son émotion est insurmontable, et les avocats de la partie civile demandent eux-mêmes au président d'autoriser M. Cavalier à se retirer.

DÉPOSITION DE MADAME LOUIS NOIR.

On passe alors la parole à Mme Louis Noir, la belle-sœur de Victor.

C'est une grande femme, jeune, distinguée. Quand elle paraît, tous les regards la suivent jusqu'au pied du tribunal, où elle arrive lentement, mais sans émotion apparente.

A la question du président.—Vous jurez de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité, elle répond d'une voix forte et vibrante:

—Je le jure.

Elle raconte très clairement les faits qui ont précédé la fatale visite de Victor au prince Pierre. Elle insiste sur les détails de la toilette faite par son beau-frère, et quand elle en vient à parler de la part qu'y prit, concurremment avec elle, la jeune fiancée de Victor Noir, sa voix se trouble, des sanglots l'étreignent à la gorge, des larmes lui viennent aux yeux, elle pâlit, elle va se trouver mal.

On se hâte de lui avancer une chaise, et de lui faire respirer des sels.

Au bout d'un instant, Mme Louis Noir reprend ses sens, et continue sa déposition.

Victor, dit-elle, était fier de figurer dans une rencontre avec un prince. Il faudra se faire beau, me disait-il; ainsi tu veilleras à ce que rien ne cloche dans mes habits.

Le matin de.... l'accident, il s'habilla tout en noir; il étrennait des vêtements neufs; et puis, il vint à la maison afin de nous faire boutonner ses gants comme il faisait toujours. N'ayant point pour cela la patience nécessaire, il arrachait constamment ses boutons. Il me donna une main, l'autre à sa fiancée, et il riait; "Jouvin pur sang, petite sœur, disait-il, vois donc! J'espère qu'on en fait des frais, pour ton prince!" et il pliait et redressait ses mains, nous montrant comme il était bien ganté. "Ne gesticule point trop, lui dis-je, tu vas les déchirer!—Sois tranquille, me dit-il, on aura de la tenue."

Il prit son chapeau, nous embrassa et partit.

Ici, sa voix devient tremblante, on ne l'entend plus; elle est obligée de s'arrêter. Elle reprend, haletante:

Le soir...... on l'apporta.... mort...... je demandai pourquoi on nous l'avait tué....., et on ne dit.... que Victor avait donné un soufflet au prince.... Moi........ j'allai vers le corps.... je pris ses mains, je regardai ses gants.... les boutons n'avaient point bougé...... Il n'y avait...... je le jure!.... aucune déchirure à la peau.... elle n'était même pas décousue,.... et alors, en réfléchissant bien....

On voit qu'elle fait un effort violent sur elle-même, et, dominant son émotion, elle termine sa déposition en accentuant d'une voix claire et distincte les derniers mots:

—Et alors je demeurai convaincue que le prince avait menti.

A cet instant l'accusé fait un léger haussement d'épaules.

Madame Louis Noir cache sa tête dans son manchon et s'assied près de son mari.

Plusieurs autres témoins sont entendus, parmi lesquels MM. Jules Claretie, Seinguerlet, Siebecker, Kergomard, etc, dont les dépositions n'ont été signalées par aucun incident notable.

(A continuer.)

Première soirée du nouveau drame romantique SET IN GOLD, au bénéfice de ROSE WATKINS, à l'Académie, ce soir.

CHRONIQUE LOCALE.

COMPARUTION DE MME WICKLIFFE.—Cette dame est âgée d'environ 22 ans. Elle passe pour être la meilleure compagne de M. Wickliffe, bien qu'elle n'ait peut-être pas le droit de porter son nom. Vêtue simplement mais élégamment, elle a paru hier à la cour où elle a attiré beaucoup l'attention. On a remarqué ses cheveux et ses yeux noirs, son teint légèrement olivâtre, sa démarche un peu hautaine et ses traits annonçant l'intelligence. Elle a répondu sobrement aux questions qui lui étaient adressées et le plus souvent par des signes de tête. De cette manière on ne court pas trop le risque de se compromettre ou de compromettre les autres. Elle paraissait savoir admirablement que le silence est d'or, car elle ne l'a rompu que lorsqu'elle ne pouvait faire autrement, et l'opinion qu'elle a su donner d'elle est qu'elle possède autant d'intelligence que de beauté. Mme Wickliffe a été *renvoyée*, c'est-à-dire renvoyée avec ordre de se tenir à la disposition de la cour.

NOMINATIONS.—Le gouverneur a fait les nominations suivantes: J. W. Swords, H. L. Rey, Henry Heidenhain et Joseph R. Mansion, assesseurs pour la paroisse d'Orléans; George A. Sheridan, collecteur de taxe pour le Premier District, et L. E. Lemarié pour le Second District, paroisse d'Orléans; D. C. Littig, assesseur et collecteur pour la paroisse St-Landry; Ernest Martin pour la paroisse Lafayette; James Nelligan et Lucien Adams, gardiens du port de la Nlle-Orléans; A. Rezin, juge de paix du second ward, R. J. Morand, du 3e ward, C. S. Duplessis, du 4e ward et John Titus, administrateur de la paroisse Plaquemines.

AFFAIRE MCCOMB.—L'instruction de cette affaire a été reprise hier devant la Huitième Cour de District, et l'interrogatoire des témoins a continué.

Le juge Campbell a dit qu'il se proposait de prouver qu'il y avait conspiration de la part de M. McComb pour forcer la vente du capital de la ville; que la signature de M. Shields a été achetée; que M. Mount a été engagé à aller à la campagne pour empêcher l'offre d'autres enchérisseurs; que Doyle a trompé ces gens-là en retirant son injonction et qu'il y a eu fraude d'intention et de fait dans tout ce que les parties défenderesses ont fait.

M. Billings prétend que M. Doyle a procédé comme simple citoyen et que ses motifs ne sont pas en question dans ce débat.

Le juge Dibble fait observer que la corruption n'est pas une offense prévue par la loi. Le juge Campbell avoue qu'il n'y a pas de statut pour punir la corruption, mais il montrera que l'exception ne s'applique pas aux corporations municipales.

Voici la déposition de M. Beckwith, avocat de ville: J'ai été approché par M. Fisher qui m'a dit qu'aucun sujet de la vente du capital de la ville, avant l'adoption de l'acte par la Législature, et j'ai déclaré que la vente serait illégale.

Après l'adoption de l'ordonnance de ville, j'ai vu aussi M. Mount et le retirer de la banque les certificats, et lui ai dit que cette affaire serait une tache ineffaçable pour lui et pour sa famille.

La déposition de M. Beckwith est fort intéressante, mais trop longue pour la place dont nous disposons.

M. Beckwith dit qu'il lui a été impossible de trouver l'existence de la caution de McComb, mais qu'il a une lettre de McComb à Kimball qui a été laissée par mégarde à son bureau.

M. Lloyd est appelé à témoigner, mais il ne met en lumière aucun nouveau fait.

On appelle M. Schreiber qui ne répond pas. Comme il est absent, l'avocat Campbell dit qu'il se propose de prouver par lui que comme membre de la raison sociale de Forstall & Brothers, en cette ville, il avait été autorisé par un télégramme à offrir $320,000 pour une maison de New-York. On envoie chercher M. Schreiber et la séance est suspendue.

Le juge Howe, de la Cour Suprême, dit que le jour de la vente il se rendit au bureau du trésorier de ville pour lui demander si le maire avait signé l'ordonnance de vente; il dit la même question au général Beauregard qui lui montra des lettres de M. Mount disant que les enchères seraient reçues jusqu'à une heure.

Enfin il apprit que M. Mount était malade et que probablement il ne reviendrait pas au bureau. Je laissai alors à l'assistant-trésorier une lettre dont voici la copie:

2 avril 1870.

M. W. S. Mount, trésorier de ville.

Monsieur, au nom de personnes qui désirent acheter les actions de la ville dans le chemin de fer de Jackson, je vous demanderai un délai de 48 heures au moins pour la vente de ces actions, ou un aussi long délai que vous pourrez l'accorder, afin de mettre ces personnes à même de faire leurs offres. Je vous cherche en vain depuis une heure et demie de relevée aujourd'hui, et votre assistant m'informe qu'il n'a aucune autorité pour agir ni même pour recevoir des enchères.

Très respectueusement,

W. W. HOWE.

M. Schreiber dépose qu'il est membre de la maison Forstall Bros. et Sons; qu'ils sont agent de J. H. Schroeder & Co. maison allant de pair avec les Rothschilds et les Baring. Il présente le télégramme relatif à l'enchère proposée. Il est en chiffre et l'on envoie chercher la clé pour en avoir l'interprétation. La maison a reçu d'autres télégrammes le même jour. Avant de les recevoir nous étions décidés à ne pas enchérir pour nos amis, attendu que tout paraissait irrégulier et nous ne voulions pas les engager dans un litige.

Une discussion s'élève sur la clé pour interpréter les chiffres. Le juge Dibble soutient que les règles gouvernant les experts sont applicables et que les experts ne sont pas requis de produire les moyens d'information. Les télégrammes sont offerts comme preuve et interprétés par le témoin.

Le premier télégramme de New-York offre $4 par action soit pour le capital de la ville, soit pour le capital de l'Etat; un autre, d'une maison de Londres, fixe l'ultimatum de l'enchère à $4 25 par action.

M. Wirt Adams déclare qu'il agit pour une maison d'Europe et non pour la compagnie du chemin de fer de Jackson.

On adresse au témoin la question suivante: "Qu'entend-on dans les cercles commerciaux par les mots: vendre au plus haut enchérisseur?"

M. Billings objecte à cette question, attendu qu'elle n'a pas besoin de réponse. Tout le monde la comprend, car elle est couchée en bon et clair anglo-saxon et ne contient rien d'ambigu. C'est à la cour à en juger.

M. Randolph soutient qu'en fait Mount pouvait, sous les termes de l'ordonnance, faire un titre de *bona fide* à quiconque eût offert $150,000, la dite ordonnance disant qu'il ne recevrait pas moins. Il était requis moralement seulement et non légalement à demander davantage.

L'avocat Campbell interprète l'ordonnance différemment. Elle ordonnait à M. Mount de vendre au plus haut enchérisseur, ayant en vue la concurrence non-seulement entre les corporations financières d'ici, mais aussi avec celles de tous les centres commerciaux.

Le général Freeman soutient que la fixation d'un minimum indiquait que le plus haut enchérisseur ne pouvait être connu qu'après une notification convenable au public. La Compagnie du chemin de fer s'est enchérie elle-même, et il y avait une enchère pendante à $4.25.

Le juge Dibble décida qu'il entendra les témoins, attendu qu'il préfère entendre l'opinion de parties moins intéressées que les avocats employés dans l'affaire.

M. Schreiber dit qu'en jugeant les conditions en homme d'affaires il s'attendait à ce que l'ordonnance fût suivie par un avis dans lequel le trésorier eût fixé l'époque de la vente aux enchères. Dans un pareil avis il ne pouvait savoir comment s'y prendre pour enchérir. (L'avocat de McComb soulève une exception.)

Contre-interrogatoire: — Wirt Adams agissait pour les mêmes parties (Schroeder & Co). Nous devions, c'est-à-dire il devait tirer sur eux. Il a mis $300,000 pour les actions de la ville. Schroeder & Co. n'ont fait aucune enchère dans le premier cas. Les actions de l'Etat. Nous leur avions appris qu'elles étaient à vendre.

Le colonel Girardey constate l'authenticité d'une lettre de M. McComb à M. Kimball. Il dit que s'il eût eu à appliquer l'ordonnance, il eût employé la voie des annonces pour faire connaître son intention de recevoir des enchères. (L'avocat de M. McComb oppose une exception.)

Voici le texte de la lettre susmentionnée qui a été produite comme preuve:

Wilmington, 4 mars 1870,

à W. S. Kimball, à la Nlle-Orléans:

Cher monsieur.—Nous avons l'honneur de vous confirmer notre traite à vue de ce jour, savoir:

Votre traite à vue pour trois mille piastres sera payée à la condition indiquée dans vos dépêches. Le reste de l'argent sera payé aussitôt que la propriété sera placée dans nos mains.

H. S. McCOMB, V. P.

ACCIDENT.—Hier soir, vers 5 heures, un buggy où se trouvaient M. et Mme Herrick, a renversé un petit garçon nommé O'Connor, âgé de 7 ans et dont les parents demeurent rue du Camp, No. 251. L'enfant a été blessé au pied. M. Herrick s'est arrêté et a envoyé chercher un médecin qui a dit que la lésion était peu grave. Cette rencontre a été tout-à-fait accidentelle.

CERTIFICATS FRAUDULEUX.—Il paraît certain qu'une forte somme a été émise en certificats municipaux pour des travaux qui n'ont jamais été faits. Nous n'en sommes pas étonnés. Les deux Conseils de l'ancienne charte suivaient en tout le glorieux exemple du Conseil de Jefferson. Le *Picayune* rapporte que quelques-uns de ces certificats ont été produits et qu'ils représentent un montant d'environ $30,000.

CONSEIL DE VILLE.—Réunion, hier soir, sous la présidence de M. Flanders. Présents: MM. West, Emley, Pierce, Shaw et Delassize.

M. Pierce remet une communication du Dr C. B. White, président du bureau de santé, sur le nombre des victimes de la variole en novembre et décembre 1869 et en janvier, février et mars 1870. Ce tableau montre que le fléau s'étend loin de disparaître. M. Pierce présente une ordonnance pour augmenter les pouvoirs du bureau de santé afin de protéger la santé de la ville. Adoptée.

M. Shaw présente une ordonnance pour établir la dette flottante de la ville, en invitant tous les détenteurs de warrants ou de billets à faire connaître ce qui leur est dû. L'Administration en donnera des reçus, fera examiner les titres et les rendra quand ils seront réclamés. Adoptée.

M. Shaw présente une autre ordonnance allouant $100,000 pour payer les intérêts des $3,000,000 d'obligations à 7 pour cent, émises pour convertir la dette flottante. Adoptée.

Une résolution est adoptée pour protéger les droits de la ville à la levée et aux quais et M. Morgan contre la compagnie de Chattanooga dans les privilèges que la ville lui a accordés.

Quelques autres affaires de faible importance sont soumises à une autre séance et le Conseil s'ajourne.

Harry Watkins joue Trotter Southdown, au bénéfice de ROSE WATKINS, à l'Académie, ce soir.

PAR LE TÉLÉGRAPHE.

Dépêches Transmises à "l'Abeille."

Nouvelles Européennes

Paris, 14 avril—La *Marseillaise* a publié, il y a un jour ou deux, une adresse de congratulation des ouvriers en grève de Lyon aux artisans des mines et des ateliers du Creuzot. En conséquence les propriétaires du journal ont été poursuivis comme avant voulé les lois sur la presse, en fomentant le désordre.

Rome, 14 avril—Près de 600 évêques ont voté pour la *constitutio de Fide*. L'opposition n'a formé aucun vote.

Paris, 14 avril—La Société Internationale des ouvriers a le projet de fonder de son quartier-général, qui est ici, une adresse invitant les ouvriers de France qui désirent une république, à déposer un billet blanc sur le plébiscite.

Rome, 14 avril—Les brigands qui ont saisi le duc de Manchester et le fils du secrétaire Hubert, de la légation anglaise, et le secrétaire Bayel, de la légation italienne, ont extorqué 200 ducats de rançon.

Madrid, 14 avril—Des émeutes ont eu lieu à Séville, hier, à cause de la tentative faite pour mettre en force la conscription. Le *Diario* de cette ville dit qu'il faut attribuer à l'argent cubain la dernière révolte dans l'Aragon.

Londres, 14 avril—Argent en hausse, par suite des retours défavorables de la banque. Les espèces ont diminué de plus de £ 99,000.

Paris, 14 avril—Les espèces à la Banque de France ont augmenté de 6 millions de francs.

Londres, 14 avril—Un correspondant du *Times* lui écrit de Frankfort-sur-le-Mein que la fièvre pour les actions ou obligations de chemins de fer américains est presque passée.

Londres, 14 avril—Une dépêche d'Athènes dit qu'aucun Américain ne se trouvait parmi les voyageurs qui ont été dernièrement volés et maltraités par des brigands en Grèce. Les prisonniers n'ont pas encore été rançonnés.

Des mesures ont été prises à Paris pour une grève générale des ouvriers mardi prochain.

Paris, 14 avril—Le *Journal officiel* de demain annoncera la démission de Buffet et Daru. M. Ollivier se chargera provisoirement des affaires étrangères et M. Segris des finances.

Paris, 14.—Le Sénat a commencé aujourd'hui la discussion sur le sénatus-consulte. Cette discussion sera reprise lundi.

Madrid, 14.—La *Epoca* dit que nombre de prêtres refusent de prêter serment à la constitution; mais qu'il ne faut pas les persécuter pour cela. Des mesures rigoureuses seront prises à l'égard de ceux qui se sont opposés à la conscription. Les condamnations seront lourdes.

Paris, 14.—Les députés Jules Favre, Picard et Gambetta rédigeront ensemble un manifeste où leurs vues sur le plébiscite seront exposées.

Nouvelles de Washington.

Washington, 14.—Le revenu a touché aujourd'hui $884,000.

Le Président a nommé le juge Geo. P. Fisher, (fameux par sa décision dans l'affaire Surratt et par sa querelle avec le juge Bradley) avocat de district des Etats-Unis pour le district de Colombie.

CHAMBRE.—M. Dawes présente un mémoire de Cyrus W. Field pour la pose d'un câble sous le Pacifique. Référé au comité des terres publiques.

Le bill du tarif est repris. Les membres du Missouri demandent une augmentation de droit sur le chanvre. Mais le droit fixé par le comité prévaut. Le droit sur le chanvre de Sisal est réduit à $5 le tonneau, ce qui est fort important pour les papeteries. Le droit sur les cordages reste ce qu'il était dans l'ancien tarif.

New York, 14 avril—Les témoignages qui prouveraient que McFarland était partiellement fou quand il a tué Richardson s'accumulent.

Washington, 14 avril—SÉNAT—Morton fait un grand discours sur la question de Georgie et attribue aux démocrates les délais qu'éprouve la reconstruction de cet Etat. Il dit que les Ku-Klux Klan ont réellement une formidable organisation dans tout le Sud; que si l'on consulte les rapports du bureau des Affranchis, on verra que les Ku-Klux Klan aiment à répandre le sang, et que s'il y a une élection en novembre, ce sera une victoire pour les démocrates. Il dit encore que dans beaucoup de sections du Sud, la liberté des opinions n'est pas tolérée.

Finalement, le Sénat vote sur l'amendement de Williams, portant que la prochaine élection pour les membres de l'Assemblée Générale aura lieu le mardi après le premier lundi de novembre 1872. L'amendement prohibe l'extension du terme dans le service des fonctionnaires au-delà de la période régulière établie dans la Constitution d'Etat et requiert le consentement de la Législature à cette législation. L'amendement est rejeté par 25 contre 24. Nombre de sénateurs n'ont pas voté et le résultat est tout à fait douteux. Les extrémistes de la Georgie se croyaient sûrs d'emporter l'amendement.

Nouvelles Diverses,

Cincinnati, 14.—Les citoyens de couleur célèbrent aujourd'hui l'adoption du 15ème amendement, par une grande procession, avec musique et bannières.

Pittsburg, 14.—L'hôtel de la Bourse avec tout son ameublement, à Franklin, Penn., a été totalement détruit par le feu hier soir. Perte $130,000; assurance $34,000.

New-York, 14 avril—Cette après-midi, un attroupement de 200 hommes employés aux égouts de Bergen et de Hudson, New-Jersey se sont mis en grève et sont venus à Jersey City, pour engager 130 hommes travaillant aux égouts, à abandonner leurs travaux. La persuasion ne pouvant rien, ils ont usé de violence, mais alors une force de 125 hommes de police survenant, a arrêté les meneurs et dispersé l'attroupement. On craint d'autres désordres.

New-York, 14 avril — Dans le procès McFarland, aujourd'hui, la témoignage que Mme McFarland avait dit qu'Horace Greeley pensait beaucoup à elle et que Schuyler Colfax l'admirait beaucoup, a été rejeté par la Cour.

Québec, 14 avril—Toute la force volontaire active de la garnison de la ville, comprenant une batterie d'artillerie de campagne et deux bataillons de hussards, a paradé ce matin et se tient prête à partir au premier signal. Tous les autres bataillons du District ont reçu ordre de se rapporter immédiatement au quartier-général.

Washington, 14 avril—Dans sa séance du soir le Sénat a repris le tarif. Il a chargé les têtes d'une taxe de 40 pour cent.

A la Chambre, M. Roffington a présenté un bill pour le rachat des pièces de nickel. Référé.

Louisville, 14.—Philip Press qui avait été arrêté, il y a quelques jours, sur l'accusation d'avoir fait passer des billets contrefaits de $30, 1' [illegible] le *Courier Journal* et lui réclame $15,000 pour avoir publié le fait.

New York, 14 avril—La Bourse et les bureaux publics seront fermés demain.

Le capt. Goadsden, ci-devant de l'Arago, et maintenant passager à bord du City of Brussels, écrit à un ami ici, que ce navire va bien et qu'il sera à New York vers le 1er mai.

Oil City, Pe., 14 avril—La raffinerie de Donahue a été partiellement détruite par le feu aujourd'hui. Perte $6000. Pas d'assurance. Trois chars, qui étaient tout près, ont été brûlés. Perte $4000.

Corinne, Utah, 14 avril—Des avis reçus lei aujourd'hui de la Passe du Sud, disent que les volontaires qui étaient partis de là pour aller à la recherche des Indiens qui ont commis les derniers meurtres, sont tombés sur la bande, dans la vallée de Mud River, et qu'ils ont tué 11 Indiens, y compris Black Bear, chef des Arapahoes. Plus loin, les Indiens, principalement Sioux et Arapahoes, ont été trouvés en si grand nombre et dans des postes si forts, que les volontaires n'ont pas jugé à propos de les attaquer. Ils sont donc revenus.

Un détachement du 2ème de cavalerie et deux compagnies du 4ème d'infanterie, sous le colonel Bartlett, sont arrivés hier à la Passe du Sud, en route pour la vallée de Wind River, où ils s'établiront en garnison dans le camp Augur.

Sidney, Nebraska, 14 avril — Les Indiens ont coupé les planches du pont à trois milles à l'Est d'Antelope, ce qui a fait dérailler 14 chars vers une heure du matin. Tous les hommes du train, excepté un, se sont mis sur la machine et ont couru à la prochaine station. Après leur départ, les Indiens sont venus et ont brisé les chars. L'homme qui était resté a tiré sur les Indiens qui ont pris la fuite. Le train de l'Ouest a perdu six heures pour débloquer la voie.

Chicago, 14 avril — Le Congrès fénian continue à délibérer, mais à huis clos. L'impression est que le projet d'une incursion immédiate dans le Canada donnera lieu à de chaudes discussions.

Ottowa, Ouest-Canada, 14 avril — L'acte d'*habeas corpus* a été suspendu, par les deux chambres et la mesure a été approuvée par le gouvernement au nom de Sa Majesté. Cette après midi, sir John McDonald en demandant au parlement la suspension de l'acte, a dit que le gouvernement avait reçu avis que la paix serait bientôt remise en danger et que le pays courait le risque d'être attaqué par ces hommes qui se révoltent contre toutes lois et qui viennent des Etats-Unis. Sir John McDonald dit qu'il est certain que le Canada sera envahi bientôt, et lorsqu'on s'y attendra le moins.

Pough Keepsy, 14 avril—Un grand éboulement a eu lieu sur le chemin de fer de Dutchess et Columbia à Plum Point. Les deux voies sont couvertes de 12 pieds de terre sur une étendue de 100 pieds.

Lowell, Mass., 14 avril—La corporation de Hamilton a suspendu ses travaux pour deux mois.

New York, 14 avril—Quatre sur les cinq personnes qui étaient à bord du remorqueur Wm. Wells ont été tuées. L'ingénieur était allé se coucher et avait oublié de laisser sortir la vapeur. Tous les passagers dormaient.

St-Louis, 14 avril — 46 Compositeurs employés par le *Republican* se sont mis en grève aujourd'hui. Il n'est pas question de gages en cette affaire.

Marchés Européens.

Liverpool, 14 avril, au soir—Coton ferme. Uplands 11 1|8. Orléans 11 3|8 à 11 1|2. Vendu 10,000 balles.

Hâvre, 14 avril — Coton, plat.

Marchés Américains.

New-York, 14 avril, au soir - Coton lourd et plat. Mid. 23 1|8. Vendu 100 balles.

New-York, 14 au soir—Argent facile à 6. Sterling ferme à 9. Or ferme à 113. Fonds du gouvernement en hausse. Fonds du Sud plats, mais fermes.

Galveston, 14 avril—Coton calme. Bon ordinaire 18 1|2. Vendu 150 balles. Reçu 1,109. Stock 27,584.

Mobile, 14 avril—Coton ferme et en bonne demande. Middling 21 1|4 à 21 1|2. Vendu 800 balles. Reçu 36. Stock 51,431.

Charleston, 14 avril — Coton calme et sans changement. Middling 21 1|2. Vendu 30 balles. Reçu 450. Stock 17,384.

New York, 14 avril—5-20: 111 7|8; 10-40, 106 1|8; Louisiane: 75; 73. Levée: 75; 91 3|4.—Balance au Trésor, $96,022,000, y compris $2,330,000 en billets de circulation.

Savannah, 14 avril — Coton en bonne demande. Middling 21 1|2. Vendu 50 balles. Reçu 593. Stock 29,858.

Nouvelles des rivières.

Memphis, 14.—Le fleuve a haussé de 2 pouces 1|2 depuis 24 heures. L'eau inonde maintenant toutes les terres basses entre ici et Helena, et cause de grandes craintes aux planteurs. L'Arkansas a haussé de 2 pouces.

(Dépêches d'hier soir.)

New-York, 14 avril—Une explosion à Sing Sing a tué trois condamnés.

Les bouilloires du steamer *Wells*, remorquant des barges de charbon, ont fait explosion ce matin. Trois personnes ont péri par cet accident. Les habitants de Staten Island ont cru que c'était un tremblement de terre.

Washington, 14 avril—Les membres du Sénat se querellent à propos d'une résolution portant que la séance sera continuée jusqu'à ce qu'il soit voté sur le bill de Georgie.

Le comité d'élection a accordé à Grafton jusqu'au 1er septembre pour préparer son affaire contre Connor, le membre du Texas admis à siéger.

Le bill accordant une charte à la Compagnie du câble du Pacifique, de San Francisco, avec un capital social de $10,000,000, a passé. C'est le projet de Cyrus Field, lequel projet passera certainement à la Chambre. Quand il sera exécuté, le télégraphe fera le tour du globe.

Le Président décide que la continuation de la séance jusqu'à ce qu'on vote sur les affaires de Georgie est contre l'ordre.

CHAMBRE.—Les incapacités politiques du juge Sabin, du Texas, sont levées et la Chambre fait la proposition de poser un câble sous-marin de San Francisco en Chine, par la voie des Iles Sandwich.

San Francisco, 14 avril.—L'avocat-général de la Californie décide que le 15me amendement est sans pouvoir contre les lois de l'Etat jusqu'à ce que le Congrès légifère pour le faire mettre à exécution.

New-York, 14 avril—Or 112 3|4. Coton plus facile. Midd. 23 1|8. Orleans 23 5|8.

Harry Watkins joue Trotter Southdown, au bénéfice de ROSE WATKINS, à l'Académie, ce soir.

TEMPERATURE—14 avril 1870.

THERMOMÈTRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN, No 111 rue du Canal.

6 heures A. M.		61	degrés
12	"	73	"
3	P. M.	77	"
6	"	74	"

— Il vient de mourir à Versailles une dame russe, qui passait tout un hiver dans les salons de Paris en 1848 et 1849, et que l'on avait surnommée *la dame à la clef.*

Retirée à la campagne, près de Versailles, elle y est décédée ces jours derniers, à l'âge de quarante-cinq ans. Elle y vivait dans la plus complète solitude. On prétend que son mari, beaucoup plus âgé qu'elle, venait la voir pendant une semaine ou deux, tous les mois, et repartait où ne sait pour où. Tout était mystère, d'ailleurs, autour de la dame à la clef. Au mois de février dernier, ce ne fut pas le mari qui arriva, comme d'habitude; ce fut une lettre qui annonçait sa mort. La veuve ne lui a survécu que de quelques jours. Elle s'est littéralement éteinte.—On va jusqu'à supposer qu'elle s'est laissée mourir de faim.

Histoire ou légende, voici ce qu'on chuchotait sur son compte quand elle parut à Paris, jeune et belle;—elle n'avait alors que vingt-trois ou vingt-quatre ans.—On se racontait que son mari l'avait surprise dans une petite maison de campagne qu'il possédait aux portes de Moscou au moment où elle fermait vivement une armoire.

Un domestique l'avait dénoncée à son mari. L'Othello moscovite donna deux tours à la clef, la retira, puis il enjoignit à sa femme de sortir avec lui. Un briska de voyage attendait à vingt pas de la maisonnette. Plus morte que vive, la malheureuse obéit. Le mari, quand il l'eut installée dans la voiture et eut donné un ordre à voix basse au cocher, retourna sur ses pas et rentra dans la maison.

—Gardez cette clef, avait-il dit à sa femme; j'ai oublié quelque chose, je vais revenir.

Il revint, en effet; mais, au bas de la côte que redescendait la voiture, la pauvre femme put voir les flammes sortir par les fenêtres de la maison de campagne et commencer à l'envelopper.

Elle s'évanouit.—Combien dura-t-il, cet évanouissement? On ne sait. Mais, en reprenant ses sens, l'infortunée s'aperçut qu'elle avait au cou un collier d'or, sans fermoir, rivé, et auquel était suspendue la petite clef de l'armoire.

Elle voulut se tuer. Le mari la menaça, si elle donnait suite à sa résolution, de dévoiler la faute, de flétrir à jamais sa mémoire, de faire rejaillir le déshonneur sur la famille de la coupable.

Il la condamna à vivre! Elle dut se résigner.

Emmenée à Paris, son étrange bijou intrigua beaucoup les curieux. On fit mille conjectures, on jasa, jusqu'à ce que, cédant aux prières de la femme, son tyran consentit à la laisser vivre dans une modeste retraite,—à la condition, cependant, condition qu'elle s'engagea sur serment à respecter, qu'elle n'attenterait pas à sa vie tant qu'il vivrait lui-même.

La mort du mari l'a rendue enfin libre; c'est depuis plus de vingt ans qu'elle languissait ainsi, ayant toujours devant elle le témoignage de son infidélité d'un jour.

$55.—La machine à coudre de Grover & Baker, qui ne coûte que $55, a obtenu les premiers prix partout où elle a été exposée.—A vendre, au No. 182 de la rue du Canal.

Bénéfice de ROSE WATKINS ce soir à l'Académie — SET IN GOLD.

Loterie Royale de la Havane. $500,000 en or. Tirage tous les dix-sept jours. Lots payés en or et tous renseignements fournis. [illegible] TAYLOR & CO., banquiers, 16 Wall street New York.

Décédé, hier, à trois heures P. M., FRANÇOIS DESPAUX, âgé de [illegible] ans, né à Montégut (Gers) France. Les parents et amis du défunt sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui à trois heures et demie de l'après-midi précises. Le convoi partira de la maison mortuaire, rue Villeré No. 168, entre Ste-Anne et Dumaine. De la part de sa veuve.

Décédé, hier 14 du courant, à deux heures du matin, CASIMIR MARCHAL, âgé de cinquante [illegible] ans, natif de Tancouville, département de la Meurthe, France. Les parents et amis des familles Marchal, Laterrière et Joseph Trotot, sont invités, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à trois heures de l'après-midi. Le convoi funèbre partira de la demeure du défunt, No. 127, rue Poydras, entre Poydras et Perdido. De la part de sa famille.

Décédé, à la Baie St Louis, mardi matin, 12 avril 1870, EVARISTE V. SAUCIER, à l'âge de cinquante quatre ans.

JACOB OTT,

Entrepreneur et Constructeur,

184..........RUE DELORD..........184

(Place Tivoli.)

TOUTE ESPÈCE DE TRAVAUX EXÉCUTÉS RAPIDEMENT.

Il s'occupe lui-même des réparations générales de magasins et de résidences.

Il fait et répare les cuves. Fait des devis pour constructions nouvelles.

Les ordres laissés à l'atelier ou à la boîte [illegible] du Mechanics Exchange, No 10 rue Union, entre St Charles et Carondelet, seront exécutés avec promptitude.

ENTREPOT DE TAPIS

Au No 17 de la Rue de Chartres.

A. BROUSSEAU & CO.,

IMPORTATEURS et marchands en gros et en détail, offrent, à bas prix, des TAPIS, TOILES CIRÉES, NATTES, Stores à rideaux, Articles de Tapisserie, Stores, Couvertures de Tables, Crin, Rideaux Dentelle, Corniches, etc.

Conclave Ionie No. 11, S.'. W.'. M.'.

Initiation.

Rapports des comités sur l'Avancement [illegible], ce soir, à 7 heures et demie précises, coin St Louis et Passage de la Bourse. Les frères du [illegible] en général sont fraternellement invités à y assister. Par ordre du T. E. Chef, GABRIEL BARRIÈRE, Scribe. M. A. CALONGNE.

Bureaux du Conseil des Assureurs.

Nlle Orléans, 15 avril 1870.

Les bureaux des Compagnies qui composent ce Board seront fermés AUJOURD'HUI (Vendredi Saint) après 11 heures du matin.

H. P. JANVIER, Secrétaire.

Bureaux du Rail-Road des rues Canal et Claiborne.

Nlle Orléans, 15 avril 1870.

INTÉRÊT semi-annuel sur les Bonds de cette compagnie du AUJOURD'HUI, sera payé au comptoir de MM. PIKE, BROTHER & CO.

J. G. CAMPBELL, Secrétaire.

DEVANTS DE CHEMISES!

NOUS venons de recevoir de France notre assortiment de DEVANTS DE CHEMISES TOILE depuis $6 50 la douzaine, garantis tout toile. Aussi un nouvel assortiment de COLS ET MANCHETTES TOILE, CHEMISES FRANÇAISES, CHEMISES RAYÉES de couleur.

Chez LION & PINSARD,

151 et 153 rue du Canal, à côté d'Holmes.

MAISON P. MALLARD,

Coin Royale et Bienville.

[illegible] Reçu de France, par le [illegible], des Bronzes d'art et Articles de fantaisie du meilleur goût, de Porcelaines, Cristaux, etc. [illegible]

P. MALLARD.

MOUSSELINE SUISSE.

REÇU récemment une facture Mousselines suisses que nous offrons aux détaillants à prix de fabrication.

J. G. LINGHAM & CO., 7, rue Carondelet.

DEMANDE.

ON demande dans une famille respectable une Bonne Anne une bonne gardienne d'enfants. [illegible] Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations.

Avis au Public.

Nouvelle-Orléans, 13 avril 1870.

J'ai le plaisir d'annoncer au public et spécialement aux personnes qui voyageraient sur le MISSISSIPPI CENTRAL RAILROAD, [illegible]

J. H. WINGFIELD, G. P. Agent.

Banque de l'Union de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 14 avril 1870.

CETTE banque sera fermée le VENDREDI SAINT. Par un acte de la Législature du [illegible] 1870, No. 44, le paiement des billets et des traites échéant le Vendredi Saint n'est exigible que le lendemain.

GEO. A. FRERET, Caissier.

Banque de la Nouvelle-Orléans.

Nlle-Orléans, 14 avril 1870.

CETTE Banque sera fermée le Vendredi Saint. Par un acte de la Législature du 16 mars 1870, No 44, le paiement des billets et des traites échéant le Vendredi-Saint n'est exigible que le lendemain.

N. AUGUSTIN, Caissier.

Banque des Marchands.

Nouvelle-Orléans, 14 avril 1870.

CETTE BANQUE sera fermée demain Vendredi Saint. En vertu de l'acte de la Législature, No. 44, du 16 mars 1870, le paiement des billets et des traites échéant le Vendredi-Saint n'est exigible que le lendemain.

TH. J. DIX, Caissier.

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Nlle-Orléans, le 14 avril 1870.

PENDANT la journée du Vendredi-Saint, 15 du courant, cette Banque restera fermée.

OSCAR BERCIER, Caissier.

Bureaux de la Compagnie du Chemin de Fer de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 13 avril 1870.

AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs de cette Compagnie, il a été déclaré un dividende de QUATRE PIASTRES PAR ACTION, dividende qui sera payé aux actionnaires le 25 du courant. La Compagnie payera la taxe des Etats-Unis sur ce dividende.

WM. P. SINNOTT, Secrétaire.

Avis aux Dames.

LES soussignés viennent de recevoir de France 50 douzaines des célèbres Jupes Thompson

LA VICTORIEUSE

sans pareilles, comme confort, comme élégance. Les dames sont priées de venir les examiner.

QUÉBLÉ & NIPPERT, 137 rue du Canal, Touro Building.

VOISIN & LIVAUDAIS,

—AU—

No 46 de la Rue Carondelet.

(Derrière les bureaux du Life Association of America).

SE chargent de la vente ou de l'achat de propriétés foncières à la Nouvelle-Orléans et dans les villes voisines.

Ils ont une liste de belles résidences de la rue St-Charles et d'autres rues favorites, ainsi que des habitations de prix, qu'ils offrent de vendre.

Ils s'occupent du placement de fonds et de la location de maisons.

POUDRETTE.

L'engrais le plus économique et le meilleur pour la canne à sucre.

NOUS sommes prêts à vendre 800 tonneaux de poudrette que nous livrerons à la fabrique de salubrité et d'engrais de la Nouvelle-Orléans, à des prix qui sont bien au-dessous de tous les autres engrais offerts sur le marché.

SIZER & OWEN. Agents généraux pour la vente, au No 7 de la rue Carondelet.

DEMANDE

De Posticheurs et de Coiffeuse.

ON demande deux POSTICHEURS et une COIFFEUSE qui sachent travailler les cheveux. S'adresser immédiatement au No 83 de la rue des Remparts, entre Commune et Gravier, à J. LEBÉ.

On Demande

IMMÉDIATEMENT une jeune fille respectable, de couleur, pour faire le ménage de chambres et avoir soin d'enfants. Il faut qu'elle sache coudre. On exigera des recommandations. S'adresser au No 241 de la rue Prytania, au-dessus de la rue Jackson.

NATTES CANTON.

ELKIN & CO.,

168........de la rue du Canal........168

Reçoivent, en ce moment des NATTES BLANCHES, CARREAUX et FANTAISIE, de qualités supérieures, qu'ils les offrent à une très GRANDE RÉDUCTION.

Ils vendent également des TAPIS, des TOILES CIRÉES et des STORES à très bon marché.

FETE DES POMPIERS

DONNÉE PAR LA PELICAN HOOK AND LADDER FIRE COMPANY No 1.

Au profit de sa caisse de secours, le DIMANCHE DE PAQUES, 17 Avril 1870, Au FAIR GROUNDS.

COMITÉ D'ARRANGEMENTS:

Francis Rawle,	Léon Bédié.
F. Guerruger,	E. J. Lawless,
P. A. McIntyre,	Wm. Pemberton,
A. H. Barris,	J. P. Macleca.

Programme:

[illegible]

Etat de la Louisiane.

VILLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS

[illegible]

Propositions pour la vente de Bonds

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE.

Nlle-Orléans, 31 mars 1870.

CETTE banque, en sa qualité d'agence fiscale de l'Etat de la Louisiane, est prête à recevoir des enchères pour la vente de [illegible] de Bonds pour cent de l'Etat, [illegible]

JNO. G. GAINES, Président.

Hôtels.--Restaurants.--Cafés.

RESTAURANT DE PARIS.

32 - - - Rue Bienville - - - 32

Entre Chartres et Vieille-Levée.

P. POUJOL et L. ETERNOD, Propriétaires et successeurs de OSCAR LEUREY.

Pension à la semaine et au mois. Chambres garnies bien aérées, pour habitants à des prix très modérés.

SALON D'HUITRES

—ET—

RESTAURANT

—DE—

JANZEN,

No 16, rue Royale, Nlle-Orléans

RESTAURANT COSMOPOLYTE

RUE ROYALE, No 11,

Entre les rues Canal et Douane.

LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

On y trouvera toute espèce de vins de choix.

Les Soupers, Dîners, Repas de Noces, etc, y sont fournis sans délai. Il y a des salons particuliers au premier. Des chambres élégamment meublées y louent par semaine et par mois. Ce restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

FABRIQUE DE CANDI.

Une des plus Grandes fabriques du Sud, EST EXPLOITÉE PAR

NORMAN & REISS,

121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123.

IL Y FABRIQUE CONSTAMMENT Du Candi en gros et en petits bâtons, Toute espèce de Candie à la crême, Toute espèce de candie nougate, Candie Star, Candi amer (Horehound), Candi tressé, Candi dur, Popping Kisses américains, Pâte de Jujube, Toute espèce de Chocolats, Gommes, Bonbons fins;

Et tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE. Toute espèce de GATEAUX ornés et simples, GATEAUX DE MARIAGE faits sur commande dans le plus court délai.

Ils importent toutes sortes d'Articles ÉTRANGERS, tels que

Boîtes de fantaisie, Capotons de toutes grandeurs, Feuilles de pâte de gomme, Feuilles or et argent, Toute espèce de roses, Fleurs de tous genres, Cornes d'abondance, Sacs de fantaisie, Papier dentelle, etc.

Qu'ils vendront au plus bas prix du marché.

BON TON CANDI.

BOITES A SURPRISES.

Toutes les boîtes sont remplies avec du Candi assorti et parfumé et chaque boîte vous causera UNE SURPRISE.

MONTRES EN OR ET EN ARGENT, CHAINES DE MONTRES, ÉPINGLETTES, POUR DAMES ET MESSIEURS. BOUTONS DE MANCHES, BOUTONS DOUBLES, BOUCLES D'OREILLES, ETC., ETC., ETC.

Manufacturés par GEO. MILLER & SON 619 Market st. Philadelphie.

500 DOUZAINES, venant d'arriver, et A vendre en détail à 25 cents, par NORMAN & REISS. Seuls Agents.

Nos 121 et 123 de la rue Vieille Levée.

Librairie de J. A. Jaquet,

130 RUE ROYALE 130

[illegible]

Changement de Local.

[illegible] NEWTON RICHARDS.

Grand Hôtel de la Havane.

44, rue Trévise, 44.

ENCOIGNURE DE LA RUE BLEUE.

PARIS.

[illegible]

GRANDS SACRIFICES

—EN—

Marchandises Sèches,

Pour cause de dissolution de Société.

—CHEZ—

F. G. BARRIÈRE & CO,

No 142, RUE DU CANAL

[illegible]

F. G. BARRIÈRE & CO.

LISEZ! LISEZ!

Malades, Convalescents et Bien Portants!

JEAN MICHEL,

DE PÉRIGUEUX, DORDOGNE.

[illegible]

UN AMATEUR.

REDMOND B. MANNION,

Au No 29 de la rue Carondelet,

FAIT savoir aux voyageurs qu'il est prêt à [illegible] MM. DE ROTHSCHILD FRÈRES, à Paris, [illegible] M. DE ROTHSCHILD, à Vienne. [illegible]

Vente, pour cause de maladie, du Café des Attakapas, encoignure des rues Jefferson et Front-Levée ou Water street.

[illegible]

Avis.

[illegible]

Nouveau Traitement.

GUÉRISON RADICALE de la plupart des MALADIES DES YEUX, sans excepter [illegible] Encoignure Roman et Columbus, [illegible]

AVIS.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses clients [illegible] J. VILLARRUBIA [illegible]

ERNEST TURPIN.

[illegible] J. VILLARRUBIA & Cie. 93 Vieille Levée.

Propriétés à vendre et à louer.

MANDEVILLE.

A VENDRE OU A LOUER.

TROIS MAISONS situées sur le bord du lac et dans le quartier le plus agréable du village. Ces maisons sont meublées et seront prêtes à être livrées pour le 15 avril. Pour les conditions, s'adresser à E. F. MIOTON, 47 rue Royale.

Grande Ile.

A VENDRE OU A LOUER.

Une jolie maison avec dépendances, agréablement située, sur le bord de la mer et à quelques arpents de l'hôtel. Pour les conditions, s'adresser à E. F. MIOTON, 47, rue Royale.

A Louer.

Une belle résidence, No. 75, rue des Ursulines, entre Royale et Bourbon. Pour les conditions, s'adresser à E. F. MIOTON, 47, rue Royale.

A Louer,

UNE BELLE MAISON située rue Toulouse, No. 26, entre les rues Chartres et Levée, ayant de beaux magasins au rez-de-chaussée et le haut comme résidence. Pour plus d'informations, s'adresser rue Royale, No 166, ou au marché Français, table No 56.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

[illegible]

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA LOUISIANE.

[illegible]

Sel de Turks Island.

UNE cargaison de [illegible] sel de Turk's Island à vendre, en lots [illegible] R. PIAGGIO. [illegible]

AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE.

[illegible]

M. BOCHET,

IMPORTATEUR [illegible] FRANÇAIS

Rubans, Articles en paille, Modes, SOIE, [illegible], FLEURS, PLUMES, DENTELLES, BLONDES, GARNITURES,

59, Rue Royale, au premier, 59

LA MAISON DERBES.

[illegible]

Département Louisianais et Texien

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE DE LA VIE [illegible] AMÉRIQUE

[illegible]

$25,000

[illegible]

ENTREPOT DE RIZ,

A la Nouvelle-Orléans.

A. MAUREAU,

43..........rue Peters..........43

ENTRE LES RUES DOUANE ET BIENVILLE.

TOUJOURS en magasin, un GRAND STOCK DE RIZ.

Ordres promptement remplis.

Marchandises à bon marché par suite de la BAISSE DE L'OR.

J. G. [illegible]ERMEL & CO.,

121 RUE DU CANAL 121

[illegible]

A vendre pour cause de départ.

[illegible]

Banque d'Epargnes de la Nouvelle-Orléans,

Incorporée le 15 mars 1855.

AU No [illegible] DE LA RUE DU CANAL.

[illegible]

Pianos, Pianos,

ET

Instruments de Musique.

CHARBAUX & LOUBERE,

[illegible] RUE ROYALE [illegible]

IMPORTATEURS de Pianos des plus célèbres manufactures de France et des Etats-Unis, tels que: [illegible] PLEYEL, [illegible]